

# DuPont™ Harmony® SX®

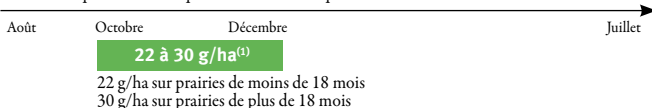
Herbicide antidicotylédones des prairies temporaires et des luzernes

Autorisation de vente	N° 2100015
Composition	50 % de thifensulfuron-méthyle
Formulation	Granulés solubles (SG)
Cultures et doses autorisées	Graminées fourragères : Ray-grass, dactyle, fétuque élevée : 30 g/ha Légumineuses fourragères : Luzerne : 30 g/ha  Cultures porte-graines de ray-grass, dactyle, fétuque élevée, luzerne : 30 g/ha  Cultures porte-graines de lotier : 22,5 g/ha
Nombre d'applications	1 traitement par ha et par an
Classement	Toxicologique : - Ecotoxicologique : H410
Délai de ré-entrée	6 heures
Zone non traitée	5 mètres par rapport aux points d'eau
Délai avant récolte	28 jours
Cultures suivantes	Suite à une application de Harmony® SX® sur ray-grass, dactyle fétuque élevée, ou sur luzerne à sa dose recommandée, il n'y a pas de restriction quant au semis d'une culture suivante dans le cadre normal de la rotation. Néanmoins en l'absence d'information, l'implantation de cultures florales, ornementales, arbustives ou de pépinières est déconseillée après un traitement avec Harmony® SX® dans un délai de 12 mois après l'application.

## Recommandations

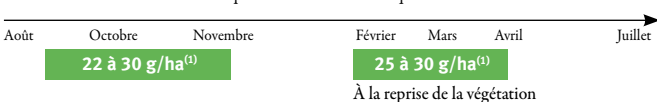
### Désherbage des prairies temporaires de ray-grass, dactyle et fétuque élevée

Utiliser sur prairies bien implantées de un an ou plus



### Désherbage de la luzerne

Utiliser sur luzerne bien implantée dès le stade 3-4 feuilles trifoliées ; l'utilisation sur jeune luzerne à 3-4 feuilles trifoliées est possible à l'automne uniquement



<sup>(1)</sup> 22 g/ha en condition de pousse active du rumex

- Afin de maximiser l'efficacité du traitement, appliquer Harmony® SX® sur rumex jeunes (jusqu'au stade rosette), présentant une masse foliaire suffisante et à une température de 10°C minimum.
- Traiter sur une végétation sèche ; ne pas traiter par gel nocturne.
- En présence de trèfle blanc, Harmony® SX® peut provoquer des phytotoxicités passagères sans impact sur le rendement.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des mélanges de produits

## Spectre d'efficacité à 30 g/ha

Adventices	Sensibilité Cotylédons - 2 feuilles Rumex jusqu'au stade rosette
Alchémille des champs	
Amarante	
Arabette de Thalius	
Capselle bourse à Pasteur	
Céraiste	
Chénopode blanc	
Coquelicot (*)	
Gaillet	
Géraniums	
Lamier amplexicaule	
Lamier pourpre	
Matricaires (*)	
Mercuriale	
Morelle noire	
Moutarde des champs (sanve)	
Ortie royale	
Pensée des champs, sauvage	
Rapistre	
Ravenelle	
Renoncule des marais	
Renoncule rampante	
Renouée des oiseaux	
Renouée liseron	
Renouée persicaire	
Repousses Colza (**)	
Rumex à feuilles obtuses	
Rumex crépu	
Séneçon (*)	
Spergule	
Stellaire (*)	
Véronique à feuille de lierre	
Véronique agreste	
Véronique de Perse	
Véronique des champs	
Véroniques	

(\*) Des cas de résistance aux herbicides inhibiteurs de l'ALS (groupe HRAC B) ont été identifiés en France (source : [www.weedscience.org](http://www.weedscience.org)) ou sont en cours d'identification. Se reporter au paragraphe de gestion des résistances.

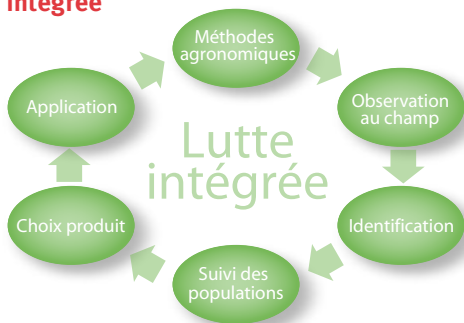
(\*\*) Hors variétés tolérantes aux inhibiteurs de l'ALS.

Très sensible : >95 %

Sensible : 85-95 %

Moyennement sensible : 70-85 %

## Lutte intégrée



### DuPont encourage l'utilisation de méthodes de lutte intégrée pour la protection des cultures qui comprennent :

1. Des méthodes agronomiques afin de limiter les populations d'adventice
2. Des observations au champ et toute méthode de caractérisation permettant :
  - une identification précise de l'adventice
  - un suivi des populations
3. Une alternance et/ou association de modes d'action différents et efficaces sur l'adventice ciblée
4. Un déclenchement raisonné des applications en fonction de de l'adventice ciblée et de son seuil de nuisibilité

## Protection utilisateur

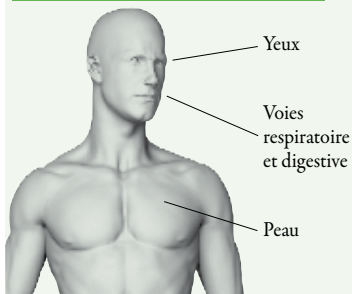
L'utilisation de produits phytopharmaceutiques présente un risque potentiel pour l'opérateur et toute personne travaillant sur l'exploitation.

Le risque est lié au danger (toxicité et phrases de risque du produit) et à l'exposition de l'opérateur (phase d'utilisation, durée, type de culture, matériel...).

Avant toute utilisation de produits, il est important de tenir compte du type d'exposition afin de mettre en œuvre les mesures adéquates.

L'attention et les décisions à prendre seront à adapter à chaque situation.

### Voies d'exposition potentielles



### Phases d'utilisation exposantes

Ouverture  
Pesée  
Préparation de la bouillie  
Application de la bouillie  
Intervention sur le pulvérisateur et sur la culture  
Rinçage du matériel et du pulvérisateur



# Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

## 10 gestes responsables et professionnels

### Avant l'application



**1** Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



**2** Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



**3** Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



**4** Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



**5** Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



**6** Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

### Pendant l'application



**7** Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.  
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

### Après l'application



**8** Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



**9** Nettoyer les équipements de protection.  
Se laver les mains. Prendre une douche.



**10** Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR®.

DuPont™ Harmony® SX® : Granulés solubles dans l'eau [SG] contenant 500 g/kg (50 %) de thifensulfuron-méthyle. A.M.M. n° 2100015. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Harmony® et SX® sont des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company. Homologué et distribué par DuPont Solutions (France) S.A.S. - 22 rue Brunel - F-75017 Paris - Tél. +33 (0)1 56 60 47 00 - RCS Paris B 492 951 306 - [www.agfrance.dupont.com](http://www.agfrance.dupont.com). DuPont Solutions (France) S.A.S. est agréée par le Ministère de l'Agriculture en tant qu'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels - N° d'agrément : IF 01741. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.



The miracles of science®